



Actualités réglementaires

Travailleurs saisonniers : les règles à connaître

Il est fréquent de recourir à l'emploi de travailleurs saisonniers. Vous devez toutefois respecter vos obligations habituelles : effectuer une déclaration préalable à l'embauche (DPAE), établir un contrat de travail, vérifier que le salarié est en situation régulière s'il est étranger...

Le Tesa simplifié, qui vous permet de gérer vos CDD de 3 mois maximum, est idéal pour l'emploi de travailleurs saisonniers.

Retrouvez 3 fiches pratiques pour vous guider :

[> Je suis employeur de main-d'oeuvre et l'accueille régulièrement des salariés agricoles \(CDD ou CDI\)](#)

[> Je viens d'embaucher un nouveau salarié au sein de mon entreprise relevant de la MSA](#)

[> Je suis salarié agricole et récemment arrivé sur le territoire français](#)

En savoir plus >

Bonus-malus du taux de contribution d'assurance chômage

Pour tenir compte de la baisse du taux de la contribution à l'assurance chômage depuis le 1^{er} mai 2025, les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place deux notifications en 2025.

La première notification, en mai, prend en compte la réduction de 0,05 % du taux de la contribution à l'assurance chômage, sans changer le dispositif actuel.

La seconde notification concerne la quatrième période de modulation des contributions dans le cadre du bonus-malus. Elle s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2025 et sera calculée en fonction des fins de contrats de travail ou de missions d'intérim observées entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025.

À partir de 2026, une période de modulation plus stable sur une année entière est prévue.

En savoir plus >

Baisse de la contribution d'assurance chômage

Depuis le 1^{er} mai 2025, le taux de la contribution patronale à l'assurance chômage est passé de 4,05 % à 4,00 %. Ce changement entraîne en conséquence une diminution de 0,05 % des taux modulés de contributions à l'assurance chômage applicables jusqu'au 31 août 2025.

MSA en ligne



Faire une demande d'échéancier de paiement directement en ligne

Vous êtes exploitant et vous rencontrez des difficultés pour régler vos cotisations sociales dans les délais ? Vous pouvez demander à votre MSA un étalement du paiement de vos cotisations sociales. Simple et rapide, notre service en ligne « Demander un échéancier de paiement », disponible via votre espace privé, vous permet d'adresser votre demande d'échéancier à votre MSA.

Rendez-vous dans votre espace privé : Services en ligne > Factures et règlements > Demande d'échéancier de paiement

J'accède au service >

Du nouveau en Santé-sécurité au travail

Vous souhaitez déposer votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ou demander un rendez-vous pour une visite de reprise ou à la demande ? Vous pouvez désormais réaliser ces démarches directement en ligne depuis votre espace privé.

Vous avez la possibilité de consulter les coordonnées du service SST de votre MSA et les noms des intervenants en charge de votre établissement sur "Mes contacts Santé Sécurité au Travail".

En savoir plus >

Santé et Santé-sécurité au travail



L'adhésion volontaire au suivi individuel de santé au travail

Si vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, conjoint, aide familial, associé, métayer, vous pouvez adhérer volontairement au suivi individuel de santé au travail de la MSA : la cotisation forfaitaire annuelle 2025 est de 94 €. C'est simple : téléchargez et retournez le [Formulaire d'adhésion](#) renseigné à votre MSA depuis votre espace privé ou par courrier postal.

Vous pourrez ainsi bénéficier d'un suivi de votre état de santé en lien avec votre activité professionnelle.

L'objectif est de vous accompagner, notamment grâce à des visites tout au long de votre activité professionnelle, pour vous permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Plus d'informations >



Agissez pour limiter la propagation de la rougeole

Le nombre de cas de rougeole a atteint un pic en 2025, notamment en Europe et en Afrique du Nord. La rougeole est une maladie particulièrement contagieuse. Si vous employez des saisonniers, nous vous invitons à vérifier votre situation vis-à-vis de ce virus.

En savoir plus >

Circuler sur la route en toute sécurité

Votre MSA déploie actuellement une campagne de communication pour informer l'ensemble des usagers sur la circulation des engins agricoles pendant les récoltes.

Avant les récoltes, vérifiez que vos tracteurs et remorques sont en état pour circuler sur la route ; pour cela aidez-vous du carnet d'autodiagnostic. Si vous relevez des défaillances, pensez à faire les réparations indispensables, pour votre sécurité et celle des autres usagers.

Pour toute information ou besoin contactez Sergine Urvoy, Conseiller en prévention des risques professionnels : 02 41 31 77 81 / santesecurite@msa49.msa.fr

J'accède au carnet d'autodiagnostic >

Prévenir les risques psychosociaux

Sous l'effet des évolutions du monde du travail : la complexité des tâches, l'individualisation du travail ou les exigences accrues des clients, la prise en compte des Risques Psychosociaux est devenue incontournable. Tous les secteurs d'activité sont touchés par les risques psychosociaux, avec des conséquences sur la santé du salarié et pour l'entreprise en termes d'absentéisme, de maladie...

Le 20 mars dernier, [la Rencontre de la prévention 49 à Cholet](#) a porté sur la prévention des risques professionnels, la santé au travail et l'amélioration des conditions de travail.

La MSA organise tous les ans une ou plusieurs sessions de formation sur les risques psychosociaux, consultez les prochaines dates.

En savoir plus >

L'info en plus



On a tous besoin d'être soutenu un jour ou l'autre

Parce que le mal-être peut toucher tout le monde, Agri'écoute est là pour vous dès les premières difficultés. Des psychologues échangeront avec vous à tout moment, en préservant votre anonymat. Agri'écoute est accessible par téléphone au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local) ou par chat sur agriecoute.fr. Ne restez pas seul avec un mal-être. Des interlocuteurs peuvent vous aider.

Voir la vidéo >

Instants aidants : vous aidez un proche, nous vous aidons

Instants aidants s'adresse à toutes les personnes qui accompagnent un proche en perte d'autonomie, malade ou en situation de handicap, quel que soit son régime d'assurance maladie. Grâce à l'accompagnement d'un référent infirmier, vous pouvez bénéficier d'une écoute, de conseils et d'orientation vers des solutions adaptées à votre situation d'aidant ainsi que d'un bilan de prévention, 100 % pris en charge par la MSA et sans avance de frais. Appelez gratuitement le 0805 690 630 (lundi-vendredi, 9h-17h) pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

En savoir plus >



Aide au paiement des cotisations

Si vous rencontrez de grosses difficultés de trésorerie, la MSA peut vous accorder, sous conditions, une prise en charge partielle de vos cotisations.

En savoir plus >

Webinaire TESA simplifié

Votre MSA propose des réunions de présentation de l'outil en distanciel. Le prochain webinaire TESA simplifié aura lieu **lundi 16 juin 2025 de 14 h à 15h30**.

N'hésitez pas à vous inscrire !

Retrouvez les Flash adressés régulièrement aux utilisateurs de TESA simplifié et TESA + : [Flash TESA simplifié](#) et [Flash TESA +](#)

Je m'inscris >

Le recours à des travailleurs détachés

Vous avez recours aux services d'entreprises prestataires (prestataires de services ou entreprises d'intérim) qui détachent leurs salariés étrangers pour intervenir dans votre entreprise. Bien que vous ne soyez pas directement employeur de ces personnes, une vigilance s'impose à vous en votre qualité de donneur d'ordre. Quelles sont les démarches à effectuer ? Quelle réglementation s'applique pendant le détachement ? Votre MSA vous informe sur les points d'attention à avoir.

En savoir plus >

Elections 2025 : 187 délégués MSA

132 délégués titulaires bénévoles ont été élus dans les 21 cantons du Maine-et-Loire et vont pouvoir commencer leurs actions dans l'ensemble du département au plus près des populations rurales et agricoles.

- 1^{er} collège (exploitants) : 44 candidats élus ;

- 2^e collège (salariés) : 63 candidats élus ;

- 3^e collège (employeurs de main-d'oeuvre) : 25 candidats élus.

Auxquels s'ajoutent 55 délégués membres des comités locaux (suppléants, suivants de liste).

Le processus électoral se poursuit, avec l'élection du conseil d'administration de la MSA de Maine-et-Loire lors de son Assemblée générale du 27 juin 2025.

Pour contacter un délégué MSA de votre canton : Service Vie Mutualiste - MSA de Maine-et-Loire
02 41 31 75 14 ou 06 31 21 55 27 / viemutualiste.blf@msa49.msa.fr

Je consulte la liste des délégués élus >

Restez informé

Les liens utiles

[> Entreprendre, le site du Service Public](#)

[> Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique](#)

[> Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire](#)

[> Chambres d'agriculture](#)

[> Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)

[> Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles](#)

[> Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

L'info de nos Partenaires

Retrouvez les experts de la protection sociale

Dans #MerciPourLinfo au Salon de l'agriculture 2025, nos "experts" répondent aux questions sur l'affiliation, la retraite, les droits maladie ou accident du travail...

Voir la vidéo

Agenda Local

Echéances

Rencontres nationales d'arboriculture

> 12 au 15 Juin 2025

[Accédez au site](#)

Formes en fête à Segré

> 15 juin 2025 à partir de 9h Hippodrome de la Lorie

[Accédez au site](#)

Webinaire TESA simplifié

> 16 Juin 2025 de 14 h à 15h30 [S'inscrire](#)

Rencontre avec les producteurs de la filière "Maïs-semences"

> 23 Juin 2025 à 19h à Beaufort-en-Vallée

Webinaire avec la filière "Viticole"

> 23 Juillet 2025 à 11h

Nous contacter >



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Se désinscrire

© MSA 2025